

Règlement

CONCOURS du plus joli panier de Pâques

Participation, résultats et remise des récompenses :

La Ville de Saint-Saulve organise un concours du plus joli panier de Pâques pour les enfants de la commune âgés de **3 à 11 ans**.

Le concours se déroulera le **dimanche 9 avril 2023 sur le marché du terroir, parking de la mairie**. L'enfant déposera son panier qui sera exposé **entre 10h30 et 11h30** pour laisser au jury le temps de délibérer et les résultats seront proclamés à **12h**.

Tous les participants venus déposer leur panier seront récompensés.

Inscriptions :

Les participants seront répartis en 2 catégories : **3- 6 ans** et **7-11 ans** et chaque participant ne pourra concourir que dans une seule catégorie avec un vainqueur dans chacune d'entre elles. Celui-ci remportera une belle surprise à déguster.

L'inscription se fera via l'adresse mail suivante : animations@ville-saint-saulve.fr **jusqu'au vendredi 31 mars 2023 dernier délai** en indiquant les nom, prénom, date de naissance et adresse de l'enfant.

La participation au concours entraîne de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que de la décision du jury.

Critères de sélection :

Le jury composé d'élus et des commerçants du marché désignera les vainqueurs selon les critères suivants :

- Composition du panier (uniquement fait maison avec du matériel de récupération)
- Originalité et créativité
- Qualité de la réalisation
- Concordance de la confection du panier avec l'âge du participant.

La mairie de Saint-Saulve située au 146 rue Jean Jaurès organise un jeu concours du plus joli panier de Pâques et prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel. Les données collectées dans le mail d'inscription sont à destination du Pôle Associatif de la mairie qui organise le jeu concours. Ces données seront conservées pendant 2 mois afin de faciliter, en cas de nécessité, la gestion des échanges avec vous, le suivi du Concours et pour l'exécution du règlement du concours.

